

Culture et technologie

A mis lecteurs, vous me permettrez tout d'abord de souhaiter la bienvenue à M^{me} Isabelle Boin-Serveau, la nouvelle secrétaire de rédaction du Comité de rédaction de *Documentation et bibliothèques*. Je vous souhaite une longue et fructueuse association.

Le présent numéro aborde deux thèmes, la culture et les technologies, qui sont très familiers aux professionnels de l'information. Mais ces deux sujets sont-ils seulement compatibles et peuvent-ils être abordés ensemble? Certains préjugés tenaces amènent encore à croire, trop souvent, que la culture est réfractaire aux technologies, ou, à tout le moins, que les technologies ne font pas partie intégrante de la culture. D'un côté, on a les humanistes, les gens de culture, souvent technologiquement incultes, et de l'autre, les « tech-nos », orientés gadgets, dont la « culture » est essentiellement, voire exclusivement, technologique. Or, le *Larousse* propose trois sens différents au terme *culture*: d'abord, un ensemble des structures sociales et des manifestations artistiques, religieuses, intellectuelles qui définissent un groupe, une société par rapport à une autre (ex.: la culture québécoise); ensuite, un ensemble de convictions partagées, de manières de penser et d'agir qui orientent plus ou moins consciemment le comportement d'un individu, d'un groupe (ex.: la culture d'une organisation); et enfin l'ensemble des connaissances acquises dans un ou plusieurs domaines (ex.: la culture informatique ou *computer literacy*). Je crois qu'il est important de bien se situer dans l'un ou l'autre de ces trois sens quand on parle de culture.

Ainsi, les articles de Lise Bissonnette et de Véronique Marcotte, qui traitent du rôle des bibliothèques publiques dans la diffusion de la culture, touchent essentiellement les premier et troisième sens du terme.

À tout seigneur tout honneur, Lise Bissonnette, directrice générale de notre institution-phare, la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec, traite des bibliothèques publiques et de leur rôle dans la transmission de la culture. Les questions suivantes sont au cœur de son propos:

Certains préjugés tenaces amènent encore à croire, trop souvent, que la culture est réfractaire aux technologies, ou, à tout le moins, que les technologies ne font pas partie intégrante de la culture.

Les bibliothèques publiques sont-elles d'abord des institutions culturelles? Le devoir de transmission de la culture exige-t-il des bibliothèques publiques qu'elles assument un rôle patrimonial? Le devoir de transmission de la culture exige-t-il d'aller au-delà de l'action culturelle en bibliothèque? Le devoir de transmission de la culture exige-t-il, à la faveur des nouveaux outils technologiques de médiation, que nous devenions des créateurs de contenus culturels? En répondant à ces quatre questions, Lise Bissonnette soulève un débat passionnant et fort pertinent sur la dualité du rôle des bibliothèques publiques. Diffusion ou conservation, transmission de la culture ou diffusion de l'information, élite ou grand public? Premier ou troisième sens du terme?

L'excellent texte de Véronique Marcotte sur la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec reprend le thème de l'« institution culturelle » abordé par Lise Bissonnette. Ce texte avait valu à son auteure, en 2002, le prix d'excellence Marie-Claire-Daveluy de la BNQ. Il présente tout d'abord un bref survol historique du développement des bibliothèques publiques au Québec et soulève ensuite la question du rôle de la

« La culture est ce qui relie les savoirs et les féconde. »

(Edgar Morin, sociologue français)

nouvelle Bibliothèque nationale du Québec à l'égard des bibliothèques publiques, de même que les priorités de services de la nouvelle BNQ à l'égard des bibliothèques publiques, notamment en ce qui a trait à l'accès aux collections, à la promotion de la lecture et du livre et, enfin, aux services

de soutien et d'expertise. La conclusion laisse entendre que la nouvelle BNQ dynamisera la profession bibliothéconomique et permettra de démocratiser la culture.

Si les deux textes précédents traitent à la fois des premier et troisième sens du terme celui de Jacques Leblanc, qui témoigne de la culture d'un grand Québécois, Hector Laferté, à travers l'analyse de sa bibliothèque, vise essentiellement le sens premier du terme. Jean Leblanc nous fait remonter le temps et nous présente Hector Laferté, avocat et homme politique, ministre dans le cabinet Taschereau de 1929 à 1934 et membre du Conseil législatif, qu'il présida pendant plusieurs années. Homme de culture, Hector Laferté a développé une importante bibliothèque personnelle (1 100 titres en 2 700 volumes) constituée surtout d'ouvrages en histoire, en sciences sociales, en droit et en littérature. Il légua sa bibliothèque au Séminaire de Nicolet, où il avait de profondes racines. À partir d'un inventaire manuscrit de 1978, Jean Leblanc analyse cette collection d'un homme qui, sans être ni collectionneur ni spécialiste, aima profondément la lecture et les bibliothèques.